

**CONSEIL ECONOMIQUE  
ET SOCIAL**

-----  
**COMMISSION DES AFFAIRES  
SOCIALES ET CULTURELLES**  
-----

**REPUBLIQUE DE COTE D'IVOIRE**  
*Union-Discipline-Travail*  
-----

**L'IMMIGRATION EN COTE  
D'IVOIRE**

**A V I S**

15 OCTOBRE 1998

Conformément aux dispositions de l'article 26 de son Règlement Intérieur, le Conseil Economique et Social a choisi de réfléchir sur l'Immigration en Côte d'Ivoire.

La commission des Affaires Sociales et Culturelles a été chargée de cette étude par le Bureau du Conseil Economique et Social.

**LE CONSEIL ECONOMIQUE ET SOCIAL,**

**APRÈS AVOIR ENTENDU** le rapport présenté au nom de la Commission des Affaires Sociales et Culturelles par le Professeur YAPO Abbé Etienne, Rapporteur Général de cette Commission,

**PORTE** à la connaissance du Gouvernement les observations et les suggestions que ce sujet appelle de sa part.

**CONSIDÉRANT :**

- que la population étrangère en Côte d'Ivoire a atteint le seuil de 26 % en 1993, alors qu'elle était en dessous de 2 % à la même période dans des pays comme le Sénégal, le Niger, la Mauritanie, le Mali, le Burkina-Faso et la Guinée Conakry (chiffres donnés par le Centre d'Etude et de Recherche en Population basé à Bamako) ;
- que la part de plus en plus grandissante de l'immigration dans notre Pays créera, à plus ou moins long terme, des conflits politiques, socio-économiques, sans parler de l'insécurité que nous vivons déjà au quotidien ;
- que la tendance actuelle dans tous les Pays est de privilégier les Nationaux sans pour autant être xénophobes ;
- que les Ivoiriens tout pacifistes qu'ils soient, commencent à manifester leur «intolérance» par des actions plus ou moins justifiées, à caractère isolé pour l'instant.

**ESTIME :**

le moment venu de prendre des décisions courageuses pour contrôler et maîtriser l'immigration dans notre pays et appliquer effectivement les textes déjà existant.

**SUGGÈRE :**

- la création d'un Observatoire National chargé de l'Immigration et des réfugiés ;
- l'élaboration d'un code national de l'immigration fondé sur le respect des engagements internationaux pris par la Côte d'Ivoire ;
- la suppression de toute présence étrangère (même après naturalisation) au Gouvernement ;
- la suppression de toute nomination d'Ivoirien par naturalisation dans son pays d'origine comme Ambassadeur et dans les Organisations Internationales ;
- la suppression de la libre immigration ;
- l'intensification de la lutte contre l'immigration clandestine ;
- l'affectation aux postes frontaliers d'Agents Ivoiriens honnêtes, assermentés et patriotes, à même d'appliquer rigoureusement les mesures préconisées par le Gouvernement pour contrôler et maîtriser l'immigration dans le pays ;
- la matérialisation effective de nos frontières dans les meilleurs délais ;
- la production par toute personne entrant en Côte d'Ivoire d'un document définissant sa nationalité ;
- le maintien de la carte de résidant ;

- une politique plus rigoureuse de la délivrance des certificats de nationalité, des passeports et de la carte nationale d'identité ;
- une sélection non moins rigoureuse des personnes à naturaliser ;
- l'application du principe de la réciprocité en matière d'immigration, et dans tous les cas où cela s'avère nécessaire ;
- la suspension ou la révocation immédiate de tout Agent de l'Etat ou de nos communes qui «fabrique» par falsification des Ivoiriens à tour de bras, sans préjudice de poursuite judiciaire ;
- un plan d'urbanisation qui permette un minimum de contrôle dans les quartiers afin d'aboutir progressivement à la suppression des nids de malfrats ;
- la détention par les Ivoiriens d'un pourcentage minimum (à définir), du capital des Sociétés et Entreprises créées par des étrangers dans notre pays ;
- définir la proportion minimale des Agents Ivoiriens parmi l'ensemble des Employés exerçant dans ces Entreprises étrangères ;
- exiger une rémunération convenable (SMIG minimum) de ces Agents Ivoiriens qui devront être déclarés à la CNPS ;
- de prendre des mesures tendant à mettre les Ivoiriens au travail.

Compte tenu de l'extrême importance du phénomène de l'immigration dans notre pays et de l'urgence qui s'attache à son règlement, le Conseil Economique et Social souhaite vivement que ses rapports et avis soient attentivement examinés par le Gouvernement et prise en compte dans un futur qu'il espère le plus proche possible.